



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

69^e séance plénière

Lundi 20 novembre 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Rapports de la Première Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Première Commission sur les points 65 à 81 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Première Commission, M. Ratislav Gabriel, de la Slovaquie, de présenter les rapports de la Première Commission en une seule intervention.

M. Gabriel (Slovaquie), Rapporteur de la Première Commission (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter les rapports de la Première Commission à l'Assemblée générale sur les points 65 à 81 de l'ordre du jour. Ces rapports figurent dans les documents A/55/551 à A/55/567. En réponse à l'appel lancé par l'Assemblée, la Commission a continué d'utiliser pleinement ses ressources existantes et a conclu ses travaux pour la présente session en quatre semaines et demie avec 28 séances officielles.

La Première Commission a été saisie de 49 projets de résolution, d'un projet de décision et d'un document contenant des amendements aux projets de résolution à l'examen. Un projet de résolution a finalement été retiré. Sur les 48 projets de résolution et le projet de décision adoptés, 27 – soit près de 60 % – l'ont été sans vote.

Le calendrier du désarmement pour l'an 2000 a été riche. Au cours de l'année, dans diverses instances multilatérales, les États Membres se sont penchés sur des questions recouvrant toute la gamme des points relatifs à la sécurité et au désarmement. Cependant, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 et sa Déclaration finale ont clairement dominé et, d'une certaine façon, influencé les débats sur l'ordre du jour international pour le désarmement. Naturellement, les déclarations faites par les délégations ont fait état des réalisations de la Conférence d'examen. Elles ont également témoigné de la volonté et du souci croissants des États Membres d'agir avec un fort degré de coopération pour s'attaquer à ceux des aspects de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire qu'il conviendrait d'examiner en priorité dans l'avenir immédiat.

Au cours des délibérations de la Première Commission, le débat sur ces points a été axé sur les systèmes de défense antimissile et en particulier sur le Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques (Traité ABM); les négociations de la Conférence du désarmement sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles; l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; et les zones exemptes d'armes nucléaires notamment. Bien entendu, les dernières phases des négociations sur le protocole de vérification se rapportant à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction; la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et d'autres questions d'actualité ont bénéficié d'une attention très soutenue.

Dans ce contexte, les délégations ont noté que, dans le climat d'espoir grandissant qui s'est instauré à l'issue de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il est encore plus important de considérer le désarmement nucléaire en général d'un oeil neuf en vue d'adopter des démarches nouvelles, novatrices et audacieuses. Par conséquent, un projet de résolution intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour » a été présenté à nouveau à la présente session et adopté avec une grande marge de voix pour.

Les États Membres ont réaffirmé l'importance qu'il y a à renforcer les régimes de non-prolifération à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, la question de la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires et du renforcement des zones existantes a fait l'objet d'une attention particulière de la Commission en tant que mesure allant dans le sens de cet objectif. À cet égard, on ne peut que se féliciter de la déclaration prononcée par les États-Unis d'Amérique au nom des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, reconnaissant le statut particulier de la Mongolie et lui offrant des garanties de sécurité, ainsi que de l'adoption par consensus d'un projet de résolution sur la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

La majorité des délégations ont évoqué les occasions manquées dans le cadre de la Conférence du désarmement. Cependant, vu le succès de la Conférence d'examen 2000 du TNP et le fait qu'elle a inclus un texte extrait de sa Déclaration finale dans un projet de résolution concernant le traité d'arrêt de la production de matières fissiles, ce projet de résolution, à la différence de textes semblables des années antérieures, a été adopté sans vote. Nombreux ont été ceux qui ont formulé l'espoir de voir ceci déboucher éventuellement sur la création d'un comité ad hoc de la Conférence du désarmement et de voir des négociations débiter l'an prochain.

Les points se rapportant à l'élimination des autres armes de destruction massive, l'augmentation du nombre d'États parties à la Convention sur

l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et l'universalité que l'on souhaite donner à ce traité ont été tout aussi importants pour les travaux de la Commission. La majorité des délégations ont reconnu ces points comme étant d'une importance extrême.

La Commission s'est également félicitée des progrès réalisés par le groupe ad hoc en quête d'un mandat pour une conférence spéciale dans le cadre des efforts en cours visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques.

Tout en retenant leurs aspects traditionnels, le désarmement régional et le désarmement classique ont atteint une nouvelle dimension qui appelle des mesures urgentes et décisives, notamment sur le problème des armes légères. Le projet de résolution concernant la suite à donner à la question des armes légères dans le cadre de la Conférence des Nations Unies a bénéficié d'un large appui et a réussi à régler certaines questions importantes en suspens. En outre, la Commission a adopté un projet de résolution sur la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le fait que le projet de résolution a été adopté sans vote, comme celui de l'an dernier, et que la question de la quatrième session extraordinaire continuera d'être débattue lors de la session de 2001 de la Première Commission constitue un élément positif.

La Première Commission a également examiné un projet de résolution qui demande une nouvelle étude en 2003 relative à la poursuite de l'amélioration et de la mise au point du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies qui devra être préparée par un groupe d'experts gouvernementaux. Des divergences d'opinions concernant des mesures précises relatives à l'élargissement du Registre afin d'y inclure d'autres catégories d'armes ont subsisté et se sont reflétées dans les votes. Parallèlement, les États Membres ont pris note de l'appel à une plus grande participation et à une plus grande ouverture de tous les États.

Je vais maintenant brièvement passer aux rapports de la Première Commission et appeler l'attention des délégations sur certains ajouts et certaines erreurs techniques qui se sont glissées dans les textes des documents suivants.

Passant au document A/55/552, qui se rapporte aux points 66 et 67 de l'ordre du jour, la première phrase du paragraphe 7 doit commencer comme suit :

« À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/55/L.47/Rev.1 par 150 voix contre zéro sans aucune abstention... »

Puis, en ce qui concerne le point 75 de l'ordre du jour, dans le document A/55/561, page 2, section II A, « Examen des propositions », il convient d'insérer un nouveau paragraphe 5 libellé comme suit :

« Le 6 octobre, le représentant de la France a présenté un projet de résolution intitulé "Vingtième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement" (A/C.1/55/L.3). »

Le paragraphe 5 actuel devient le paragraphe 6, et un nouveau paragraphe 7 sera ajouté à la suite.

Dans le projet révisé, le paragraphe 5 du dispositif qui se lisait comme suit :

« Recommande de chercher les moyens d'accroître le financement de l'Institut »

a été révisé et se lit à présent :

« Recommande que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies recherche, dans le cadre des ressources existantes, les moyens d'accroître le financement de l'Institut. »

Les paragraphes suivants du rapport seront renumérotés en conséquence.

Dans le document A/55/565, au titre du point 79 de l'ordre du jour, à la page 2, la cote du projet de résolution à la quatrième ligne du paragraphe 5 et à la deuxième ligne du paragraphe 6 doit se lire : « A/C.1/55/L.8* » avec un astérisque en plus.

En ce qui concerne les points 73 et 74 de l'ordre du jour, je tiens à informer les délégations que, du fait que nous avons disposé de très peu de temps pour produire ces deux rapports, en raison du calendrier de l'Assemblée générale de cette année, il y a un certain nombre d'erreurs de rédaction principalement qu'il faudra corriger. Afin de gagner du temps nous n'allons pas les évoquer ici; elles seront corrigées par le Secrétariat en temps voulu. Je demanderai aux délégations de bien vouloir prendre note de ces corrections.

Avant de terminer, j'aimerais rendre un hommage bien mérité à toutes les délégations qui ont participé aux travaux de la Commission pour l'esprit de coopération dont elles ont fait preuve. J'aimerais tout particulièrement exprimer ma gratitude au Président de la Commission, l'Ambassadeur U Mya Than qui, grâce à sa connaissance approfondie des questions de désarmement et de sécurité internationale ainsi qu'à ses grandes compétences diplomatiques, a fait profiter la Commission de sa vision et de ses talents de dirigeant.

Je tiens également à remercier les Vice-Présidents de la Commission, Mme Petra Schneebeuer de l'Autriche, M. Alberto Guani de l'Uruguay et M. Abdelkader Mesdouda de l'Algérie qui se sont acquittés de leur devoir avec une grande efficacité.

J'aimerais également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence M. Jin Yongjian et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala pour la direction qu'ils ont donnée au personnel du Secrétariat qui nous a assisté dans nos travaux et pour leur précieuse contribution. J'exprime, en outre, mes remerciements chaleureux au Secrétaire de la Première Commission, M. Lin Kuohung, dont la vaste expérience et la grande compétence ont largement contribué au succès des travaux de la Commission. Il manquera grandement à la Commission l'année prochaine.

J'aimerais également exprimer ma gratitude à M. Mohammad Sattar, M. Timur Alasaniya, M. Saijin Zhang, Mme Tatyana Shestakova et Mme Olga Sukovic ainsi qu'aux autres fonctionnaires du Secrétariat pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée à la Commission.

Après ces brèves remarques, je sou mets à l'Assemblée générale, pour examen, les rapports de la Première Commission, tels que contenus dans les documents A/55/551 à A/55/567.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Première Commission.

S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter les rapports de la Première Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations sur les recommandations de la Première Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux Membres qu'au titre du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que « Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Première Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder à la prise de décisions de la même manière qu'en Première Commission, sauf notification contraire faite à l'avance.

Cela signifie que lorsque des votes enregistrés ou des votes séparés ont eu lieu, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrions adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote par la Première Commission.

Point 65 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission (A/55/551)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note du rapport de la Première Commission contenu dans le document A/55/551?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 65 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Points 66 et 67 de l'ordre du jour

Instauration de relations de bon voisinage entre les États des Balkans

Maintien de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/55/552)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Le projet de résolution est intitulé « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est ». Le Secrétariat a été informé qu'aucun vote n'a été demandé sur ce projet de résolution.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution recommandé par la Première Commission?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/27).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Yougoslavie qui souhaite expliquer sa position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Mladenovic (République fédérale de Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole devant l'Assemblée générale au cours de sa cinquante-cinquième session, j'aimerais vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée et exprimer ma vive satisfaction de la façon dont vous avez dirigé les débats de l'Assemblée jusqu'à présent. Je voudrais également remercier les membres du Bureau.

La République fédérale de Yougoslavie n'a pas été en mesure de prendre activement part aux travaux des Nations Unies lors de l'adoption de cette résolution à la Première Commission. J'aimerais donc saisir cette occasion pour me féliciter du large appui dont cette résolution a bénéficié à la Première Commission et aujourd'hui à l'Assemblée générale. Ceci prouve que les positions énoncées dans la résolution contribuent aux efforts déployés par les pays de l'Europe du Sud-Est pour promouvoir les relations de bon voisinage et

la coopération et, ce faisant, consolider la paix et renforcer la sécurité dans notre région.

Comme l'Assemblée s'en souviendra, la République fédérale de Yougoslavie a eu le malheur d'être déchirée, au cours de la dernière décennie du XXe siècle, par la guerre et les conflits et a dû subir des souffrances humaines et des destructions matérielles énormes. Les profonds changements démocratiques qui se sont produits dans mon pays à la suite des dernières élections ont entraîné la réintégration rapide de la République fédérale de Yougoslavie dans la communauté internationale et ont permis l'instauration d'un nouveau climat dans la région. On voit ainsi apparaître la base des nouvelles relations entre les pays de la région.

L'engagement de la République fédérale de Yougoslavie pour l'instauration de relations avec tous ses voisins sur la base d'un esprit réel de bon voisinage, du respect mutuel et de la coopération constitue un facteur important pour la promotion de la paix et de la stabilité générale dans la région. Ceci se manifeste également dans la reconnaissance accordée tant aux nouveaux dirigeants qu'à la population de mon pays pour leur courage et leur détermination à effectuer un changement – comme l'exprime également la résolution dont nous sommes saisis.

En tant que Membre à part entière des Nations Unies, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la République fédérale de Yougoslavie est maintenant prête à assumer sa part de responsabilité pour les efforts visant à réaliser les buts et les principes consacrés par les instruments fondamentaux de ces organisations. Ainsi, mon pays contribuera positivement à surmonter les traumatismes du passé et à régler, avec les autres pays de la région, les questions en suspens grâce au dialogue, à la coopération et au développement. Il ne fait pas de doute que ceci permettra de faciliter l'intégration de notre région aux processus généraux d'intégration de l'Europe.

Ma délégation est convaincue que cette résolution, si elle est appliquée systématiquement, contribuera grandement à satisfaire les aspirations de tous les pays de notre région.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen des points 66 et 67 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 68 de l'ordre du jour

Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/55/554)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Le projet de résolution a été adopté sans vote par la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/28).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 68 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 69 de l'ordre du jour

Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

Rapport de la Première Commission (A/55/555)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne,

Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Brésil, Fédération de Russie, Géorgie, Îles Salomon, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Paraguay, République de Corée, Samoa, Tadjikistan, Tonga, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Vanuatu.

Par 97 voix contre 46, avec 21 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 55/29).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 69 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 70 de l'ordre du jour

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/55/556)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Le projet de résolution a été adopté par la Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/30).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 70 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 71 de l'ordre du jour

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Rapport de la Première Commission (A/55/557)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chili, Chine, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama,

Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tonga, Turquie, Vanuatu.

Par 111 voix contre zéro, avec 54 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 55/31).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 71 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 72 de l'ordre du jour

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Rapport de la Première Commission (A/55/558)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de).

Par 163 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 55/32).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 72 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 73 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Rapport de la Première Commission (A/55/559)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de 25 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 77 de son rapport et d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 78 du même rapport.

Je vais à présent mettre aux voix successivement les 25 projets de résolution et le projet de décision. Une fois que toutes les décisions auront été prises, les représentants pourront de nouveau expliquer leur vote.

Afin d'éviter toute confusion, je voudrais redire que je vais maintenant soumettre à l'Assemblée, pour adoption, les projets de résolution A à Y, ainsi que le projet de décision, figurant aux paragraphes 77 et 78, respectivement, à la section III du rapport intitulé « Recommandations de la Première Commission ».

Je demande aux délégations de se référer au paragraphe 77 de la section III.

Nous allons d'abord passer au projet de résolution A, intitulé « Missiles ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert,

Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chili, Chine, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, Danemark, Djibouti, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu.

Par 97 voix contre zéro, avec 65 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 55/33 A).

[La délégation de Djibouti a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé « Préservation et respect du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques ».

Un vote enregistré a été demandé

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Chine, Chypre, Égypte, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Turkménistan, Ukraine, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, États-Unis d'Amérique, Honduras, Israël, Micronésie (États fédérés de).

S'abstiennent :

Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Chili, Danemark, Djibouti, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Islande, Italie, Japon, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Maurice, Nauru, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal,

République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela.

Par 88 voix contre 5, avec 66 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 55/33 B).

[La délégation du Honduras a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution C est intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour »

Des votes séparés ont été demandés pour le quinzième alinéa du préambule et pour le paragraphe 16 du dispositif du projet de résolution C.

Y a-t-il des objections à ces demandes?

Je ne vois pas d'objections.

Je vais mettre aux voix le quinzième alinéa du préambule du projet de résolution C, sur lequel un vote séparé a été demandé

Un vote enregistré a été demandé

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande,

Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde, Israël, Pakistan.

S'abstiennent :

Cuba.

Par 160 voix contre 3, avec une abstention, le quinzième alinéa du préambule du projet de résolution C est adopté.

[La délégation du Honduras a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 16 du dispositif du projet de résolution C, sur lequel un vote séparé a été demandé.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn,

Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Cuba, Inde, Israël, Pakistan.

Par 161 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le paragraphe 16 du projet de résolution D est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble du projet de résolution C.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde, Israël, Pakistan.

S'abstiennent :

Bhoutan, Fédération de Russie, France, Kirghizistan, Maurice, Monaco, Ouzbékistan, Tadjikistan.

Par 154 voix contre 3, avec 8 abstentions, le projet de résolution C est adopté (résolution 55/33 C).

[La délégation du Honduras a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour]

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution D est intitulé « Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 » .

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande,

Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde.

S'abstiennent :

Cuba, Israël, Pakistan.

Par 163 voix contre une, avec 3 abstentions, le projet de résolution D est adopté (résolution 55/33 D).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution E est intitulé « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ». La Première Commission a adopté le projet de résolution E sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 55/33 E).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution F est intitulé « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte d'armes légères ». La Première Commission a adopté le projet de résolution F sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 55/33 F).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution G est intitulé « Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement ». La Première Commission a adopté le projet de

résolution G sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution G est adopté (résolution 55/33 G).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution H est intitulé « Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ». La Première Commission a adopté le projet de résolution H sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution H est adopté (résolution 55/33 H).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution I est intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exemptes d'armes nucléaires ». Des votes séparés ont été demandés sur les mots « et en Asie du Sud » à la fin du paragraphe 3 du dispositif et sur le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution I.

Je vais d'abord mettre aux voix les mots « et en Asie du Sud » à la fin du paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution I, sur lesquels un vote séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chili, Chine, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg,

Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde.

S'abstiennent :

Bhoutan, Cuba, Chypre, États-Unis d'Amérique, Israël, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 152 voix contre une, avec 10 abstentions, les mots « et en Asie du Sud » à la fin du paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution sont adoptés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble du paragraphe 3 du dispositif, sur lequel un vote séparé a été demandé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chine, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie,

ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde.

S'abstiennent :

Bhoutan, Chypre, États-Unis d'Amérique, Israël, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 155 voix contre une, avec 9 abstentions, l'ensemble du paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution I est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution I dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche,

Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Monaco, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Andorre, Espagne, Fédération de Russie, Inde, Israël.

Par 159 voix contre 4, avec 5 abstentions, le projet de résolution 55/33 I est adopté (résolution 55/33 I).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution J est intitulé « Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan,

Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), République de Corée.

Par 163 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution 55/33 J est adopté (résolution 55/33 J).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution K est intitulé « Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie,

Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 165 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution K est adopté (résolution 55/33 K).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution L est intitulé « Relation entre le désarmement et le développement ».

Le projet de résolution L a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution L est adopté (résolution 55/33 L).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution M est intitulé « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ».

Le projet de résolution M a également été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution M est adopté (résolution 55/33 M).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution N est intitulé « Réduction du danger nucléaire ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chili, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie,

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Brésil, Chine, Géorgie, Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Paraguay, République de Corée, Tadjikistan, Ukraine.

Par 110 voix contre 45, avec 14 abstentions, le projet de résolution 55/33 N est adopté (résolution 55/33 N).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution O est intitulé « Désarmement régional ».

Le projet de résolution O a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution O est adopté (résolution 55/33 O).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution P est intitulé « Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban,

Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde.

S'abstiennent :

Bhoutan.

Par 163 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution P est adopté (résolution 55/33/P).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution Q est intitulé « Trafic d'armes légères ».

Le projet de résolution Q a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution Q est adopté (résolution 55/33 Q).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution R est intitulé « Vers l'élimination totale des armes nucléaires ».

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution R.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite,

Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chili, Chypre, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Égypte, Pakistan.

S'abstiennent :

Algérie, Cuba, Émirats arabes unis, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Liban, Monaco, République arabe syrienne, Soudan.

Par 150 voix contre 2, avec 10 abstentions, le paragraphe 8 du dispositif est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble du projet de résolution R.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chili, Chypre, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde.

S'abstiennent :

Bhoutan, Cuba, Chine, Égypte, Fédération de Russie, France, Israël, Maurice, Monaco, Myanmar, Pakistan, République populaire démocratique de Corée.

Par 155 voix contre une, avec 12 abstentions, le projet de résolution R est adopté (résolution 55/33 R).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution S est intitulé « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ».

La Première Commission a adopté le projet de résolution S sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution S est adopté (résolution 55/33 S).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution T est intitulé « Désarmement nucléaire ».

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution T.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali,

Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Inde, Israël.

S'abstiennent :
Albanie, Bulgarie, Cuba, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Kirghizistan, Lettonie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine.

Par 150 voix contre 2, avec 15 abstentions, le paragraphe 9 du dispositif est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution T dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :
Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chili, Chine, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie,

Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

S'abstiennent :
Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Chypre, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Géorgie, Inde, Irlande, Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, République de Corée, Saint-Marin, Suède, Tadjikistan, Ukraine.

Par 109 voix contre 39, avec 20 abstentions, le projet de résolution T dans son ensemble est adopté (résolution 55/33 T).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution U est intitulé « Transparence dans le domaine des armements ». Des votes séparés ont été demandés sur le cinquième alinéa du préambule et sur les paragraphes 2, 5 b) et 7 du projet de résolution U.

S'il n'y a pas d'objection je mettrai tout d'abord aux voix le cinquième alinéa du préambule du projet de

résolution U, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chypre, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Égypte, République arabe syrienne.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Chine, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Liban, Maroc, Myanmar, Tunisie.

Par 149 voix contre 2, avec 10 abstentions, le cinquième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 2 du projet de résolution U, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chypre, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri

Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Égypte, Liban, République arabe syrienne.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Chine, Émirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Maroc, Myanmar, Tunisie.

Par 147 voix contre 3, avec 11 abstentions, le paragraphe 2 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 5 b) du projet de résolution U, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chypre, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée,

République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Égypte, Liban, République arabe syrienne.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Chine, Émirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Maroc, Myanmar, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, Tunisie.

Par 147 voix contre 3, avec 13 abstentions, le paragraphe 5 b) est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 7 du projet de résolution U, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chili, Chypre, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie,

Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Cuba, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mexique, Myanmar, République arabe syrienne, Tunisie.

Par 144 voix contre zéro, avec 17 abstentions, le paragraphe 7 est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution U dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chypre, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de

Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Maroc, Mexique, Myanmar, Pakistan, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Tunisie.

Par 149 voix contre zéro, avec 16 abstentions, le projet de résolution U, dans son ensemble, est adopté (résolution 55/33 U).

[La délégation du Qatar a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir]

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution V est intitulé « Mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chili, Chypre, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Azerbaïdjan, Cuba, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Îles Marshall, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Maroc, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Ouzbékistan, Pakistan,

République arabe syrienne, République de Corée, Viet Nam.

Par 143 voix contre zéro, avec 22 abstentions, le projet de résolution V est adopté (résolution 55/33 V).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution W est intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale ».

Le projet de résolution a été adopté sans vote par la Première Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution W est adopté (résolution 55/33 W).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution X est intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* ».

Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution X.

Y a-t-il des objections à cette demande?

Il n'y a pas d'objections.

Je mettrai tout d'abord aux voix le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution X, sur lequel un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée

équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Fédération de Russie.

S'abstiennent :

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 162 voix contre 4, avec une abstention, le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution X est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution X dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi,

Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chili, Chine, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Allemagne, Andorre, Belgique, Bulgarie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Néant, Danemark, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

S'abstiennent :

Albanie, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Canada, Croatie, Chypre, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Liechtenstein, Ouzbékistan, République de Corée, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan.

Par 119 voix contre 28, avec 22 abstentions, le projet de résolution X dans son ensemble est adopté (résolution 55/33 X).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution Y est intitulé « Décision de la Conférence du désarmement (CD/1547), en date du 11 août 1998, de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour intitulé “ Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire ”, un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat y figurant, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d’armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ».

Le projet de résolution Y a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l’Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution Y est adopté (résolution 55/33 Y).

Le Président (*parle en anglais*) : L’Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de décision intitulé « Armes légères ».

Le projet de décision a été adopté par la Première Commission sans vote.

Puis-je considérer que l’Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : L’Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 73 de l’ordre du jour.

Je donne la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur les résolutions qui viennent d’être adoptées.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*parle en anglais*) : L’Assemblée générale vient d’adopter une résolution importante sur la promotion des objectifs de la non-prolifération nucléaire et la sécurité d’un État Membre. Il s’agit là d’une suite logique à la résolution 53/77 D intitulée « Sécurité internationale et statut d’État exempt d’armes nucléaires de la Mongolie ».

Depuis l’adoption de cette résolution, la Mongolie n’a reculé devant aucun effort pour la mettre en oeuvre. Elle a adopté à cette fin des mesures unilatérales et oeuvré avec les États Membres et les organismes des Nations Unies concernés. C’est ainsi que certaines mesures importantes ont déjà été prises.

Le Parlement mongol a adopté une législation sur le statut d’État exempt d’armes nucléaires du pays qui définit et régleme ce statut au niveau national. En outre, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont fait récemment une déclaration commune qui offre à la Mongolie des garanties de sécurité nucléaire.

Offrir des garanties de sécurité nucléaire aux zones exemptes d’armes nucléaires fait maintenant partie intégrante du régime international de non-prolifération qui est en train de prendre corps. Toutefois, désigner un État particulier et déclarer que, dans certaines circonstances, on n’emploiera pas d’armes nucléaires contre cet État constitue une nouveauté qui demande une attention particulière puisque, par voie de conséquence, on peut interpréter ceci comme signifiant que l’emploi ou la menace de l’emploi d’autres formes de force ne sont pas exclus. Par conséquent, lorsqu’un État est choisi pour bénéficier de garanties nucléaires, il faut que ces garanties s’assortissent de garanties générales de non-emploi de la force, à moins bien sûr que l’intention soit autre.

Comme le souligne la résolution qui vient d’être adoptée, la Mongolie entretient des relations amicales et de bon voisinage avec ses deux voisins, la Chine et la Russie. La déclaration commune des cinq membres permanents est donc vue davantage comme un geste symbolique et un témoignage de leur bonne volonté ainsi qu’une manifestation de leur disposition à oeuvrer à l’application de la résolution. Par conséquent, pour un petit État comme la Mongolie, il est d’un intérêt plus direct et plus pratique d’obtenir des garanties générales en matière de sécurité que des garanties nucléaires. Des garanties nucléaires seules ne cadreraient pas du tout avec le bon état des relations que la Mongolie entretient avec ses voisins ou avec les trois autres États dotés d’armes nucléaires. Nous pensons que des mesures appropriées pourraient être prises dans ce sens dans l’esprit de la résolution qui vient d’être adoptée.

Cette résolution invite les États Membres et les organes compétents de l’Organisation des Nations Unies à continuer de coopérer avec la Mongolie pour promouvoir et renforcer les aspects non nucléaires de sa sécurité. Nous nous réjouissons à la perspective de cette coopération. On considère qu’en règle générale le renforcement de la sécurité de la Mongolie rendrait son statut d’État exempt d’armes nucléaires plus stable et

plus crédible, ce qui est important pour promouvoir la non-prolifération nucléaire ainsi que la stabilité et la prévisibilité dans notre secteur de la région. Depuis 1999, la Mongolie oeuvre avec les représentants des organes compétents de l'ONU – en particulier le Département des affaires de désarmement – afin de déterminer les domaines dans lesquels une coopération pourrait se faire à l'avenir. Nous sommes prêts à poursuivre notre coopération afin d'élaborer, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport sur ce point, des démarches concrètes et pratiques afin de faire face aux aspects non nucléaires de la sécurité de la Mongolie.

Je saisis cette occasion pour exprimer aux cinq États dotés de l'arme nucléaire et à tous les autres États Membres ainsi qu'aux organes compétents de l'ONU la profonde reconnaissance de mon gouvernement pour le précieux appui qu'ils ont apporté à l'initiative prise par la Mongolie et pour leur coopération en vue de renforcer la sécurité du pays tout en se consacrant à la noble cause que représente la promotion des objectifs de la non-prolifération nucléaire.

M. Yamamoto (Japon) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement japonais se félicite des efforts que le Gouvernement mongol a déployés afin d'obtenir le statut d'État exempt d'armes nucléaires. Le Japon estime que, de façon générale, la création de zones exemptes d'armes nucléaires – lorsque les conditions appropriées, telles que le consentement de tous les pays intéressés, y compris les États dotés d'armes nucléaires, sont remplies – pourrait contribuer à la non-prolifération dans le monde.

Le Japon se félicite de l'adoption par consensus de la résolution intitulée « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ».

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé les explications de vote après le vote.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 73 de l'ordre du jour.

Point 74 de l'ordre du jour

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport de la Première Commission (A/55/560)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de huit projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 23 de son rapport. Je vais mettre les huit projets de résolution aux voix un par un. Après que nous nous serons prononcés sur tous les projets, les représentants auront à nouveau la possibilité d'expliquer leurs votes.

Nous allons d'abord examiner le projet de résolution A, intitulé « Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement ». La Première Commission a adopté le projet de résolution A sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 55/34 A).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ». La Première Commission a adopté le projet de résolution B sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 55/34 B).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution C est intitulé « Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement ». La Première Commission a adopté le projet de résolution C sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 55/34 C).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution D est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ». La Première Commission a adopté le projet de résolution D sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 55/34 D).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution E est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ». La Première Commission a adopté le projet

de résolution E sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 55/34 E)

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution F est intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ». La Première Commission a adopté le projet de résolution F sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 55/34 F).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution G est intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ».

Nous allons nous prononcer sur le projet de résolution G.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chili, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname,

Swaziland, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Chine, Chypre, Fédération de Russie, Géorgie, Israël, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Corée, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

Par 109 voix contre 43, avec 16 abstentions, le projet de résolution G est adopté (résolution 55/34 G).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution H est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». Ce projet de résolution a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution H est adopté (résolution 55/34 H).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 74 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 75 de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Rapport de la Première Commission (A/55/561)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les trois projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 13 de son rapport (A/55/561).

Nous allons d'abord examiner le projet de résolution A, intitulé « Vingtème anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ». Ce projet de résolution a été adopté sans vote par la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 55/35 A).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement ». Le projet de résolution B a été adopté sans vote par la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 55/35 B).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution C est intitulé « Rapport de la Commission du désarmement ». Le projet de résolution C a été adopté sans vote par la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 55/35 C).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 75 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 76 de l'ordre du jour

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/55/562)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Un vote séparé a été demandé sur le sixième alinéa du préambule du projet de résolution. Comme il n'y a pas d'objections à cette demande, je mettrai d'abord aux voix le sixième alinéa du préambule du

projet de résolution, sur lequel un vote séparé a été demandé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Inde, Israël.

S'abstiennent :

Bhoutan, Cuba, Îles Marshall, Pakistan, Tonga.

Par 158 voix contre 2, avec 5 abstentions, le sixième alinéa du préambule est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri

Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de).

S'abstiennent :

Australie, Canada, Éthiopie, Îles Marshall, Inde, Singapour, Tonga, Trinité-et-Tobago.

Par 157 voix contre 3, avec 8 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 55/36).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 76 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 77 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Rapport de la Première Commission (A/55/563)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Le projet de résolution B a été adopté sans vote par la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/37).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 77 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 78 de l'ordre du jour

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport de la Première Commission (A/55/564)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Le projet de résolution a été adopté sans vote par la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/38).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 78 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 79 de l'ordre du jour

Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)

Rapport de la Première Commission (A/55/565)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Ce projet de résolution a été adopté sans vote par la Première Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/39).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 79 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 80 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Rapport de la Première Commission (A/55/566)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution

recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Le projet de résolution a été adopté sans vote par la Première Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/40).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 80 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 81 de l'ordre du jour

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Rapport de la Première Commission (A/55/567)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chili, Chine, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein,

Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Bhoutan, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie.

Par 161 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le projet de résolution A/C.1/55/L.37 est adopté (résolution 55/41).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 81 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée en a terminé avec son examen des rapports de la Première Commission.

En raison d'une absence de documentation, nous devons suspendre la séance pour 10 minutes environ. La séance reprendra à 17 h 15. Pendant cette suspension la documentation nous sera communiquée.

La séance, suspendue à 16 h 55, est reprise à 17 h 15.

Point 42 de l'ordre du jour (suite)

Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants

Projet de résolution (A/55/L.34/Rev. 1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a organisé un débat sur ce point au cours de ses 62e et 63e séances plénières le 15 novembre 2000.

Au titre de ce point, l'Assemblée générale est maintenant saisie d'un projet de résolution qui figure au document A/55/L.34/Rev. 1 qui a fait l'objet d'une nouvelle publication pour des raisons techniques et qui vient d'être distribué dans la salle.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/55/L.34/Rev. 1.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Jin (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence) (*parle en anglais*) : Avant que les Membres ne se prononcent sur le projet de résolution A/55/L.34/Rev.1, je voudrais les informer qu'au paragraphe 15 du dispositif, l'Assemblée générale déciderait

« de convoquer la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants les 19 au 21 septembre 2001, et de la dénommer " session extraordinaire consacrée aux enfants " ».

Au paragraphe 16 du dispositif, l'Assemblée générale déciderait

« de convoquer deux sessions de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire à New York en 2001, dont l'une se tiendrait du 29 janvier au 2 février et l'autre du 11 au 15 juin ».

Ceci représente l'ajout d'une session de fond du Comité préparatoire en 2001. Cette session supplémentaire d'une semaine consistera de 10 séances, deux par jour, avec interprétation dans les six langues et 60 pages de documents avant session, 60 pages de document de session et 15 pages de document après la session dans toutes les langues.

Les besoins en matière de services de conférence, calculés sur la base du coût intégral, sont évalués à 225 300 dollars. Les ressources en personnel

temporaire à prévoir ne pourront être déterminées qu'au vu du calendrier des conférences et des réunions pour l'exercice biennal 2000-2001. Cependant, le budget-programme inclut, en vertu du chapitre 2 du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférences, des crédits pour l'exercice biennal 2000-2001 non seulement pour les réunions prévues au moment de l'établissement du budget mais également pour les réunions autorisées ultérieurement, à condition que le nombre et la répartition des séances soient conformes à l'agencement des réunions au cours des années antérieures. Par conséquent, si l'Assemblée générale devait approuver les recommandations qui figurent dans le projet de résolution A/55/L.34/Rev.1, aucun crédit supplémentaire ne serait requis dans le cadre de l'exercice biennal 2000-2001.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution

A/55/L.34/Rev.1, intitulé « Préparatifs de la session extraordinaire consacrée aux enfants ».

Avant qu'une décision ne soit prise sur ce projet de résolution, je voudrais annoncer que depuis la publication de ce projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Belize, Burkina Faso, Chili, Érythrée, Libéria, Madagascar et Sri Lanka.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.34/Rev.1 ?

Le projet de résolution A/55/L.34/Rev.1 est adopté (résolution 55/26).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 42 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 25.